

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Collège numérique - avenants au plan national numérique pour 2017/2018 et équipement en robot de téléprésence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le recteur de l'académie les avenants figurant en annexes A et B du rapport, pour la mise en œuvre du plan national numérique ;
- de verser des subventions à des collèges publics et privés sous contrat, conformément aux annexes C et D du rapport, pour le financement de "collèges laboratoires" et l'acquisition de robots de télé présence.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

La recette sera imputée au chapitre 13 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**